

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Disposition constitutionnelle générale concernant le service universel (Mo. 05.3232)

Le projet d'une nouvelle disposition constitutionnelle se fonde sur une motion du Parlement; elle énumère expressément des principes centraux du service universel qui sont dans une large mesure déjà connus. La disposition n'aurait guère de conséquences juridiques directes. Elle formulerait cependant d'une manière générale des objectifs et mandats pour la Confédération et les cantons et aurait en ce sens une importance principalement politique et symbolique.

Date limite: 30 novembre 2010

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la justice, Unité Législation II, Bundesrain 20, 3003 Bern, tél. 031 322 24 72, fax 031 322 78 37

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

14 septembre 2010

Chancellerie fédérale